



DELIBERATION N° 2025-07

Objet : Règlement de l'appel à candidatures du programme de restauration des mares 2025 (AAC mares 2025)

Le 23 janvier 2025 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu

sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 14/01/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (9) : Michel LAMARQUE, Guillaume DESCAVE, René VALORGE, Colette LEBEAU, François RENARD, Sylviane TERNISIEN, Gérard SIMOND (suppl.), Jean-François BUISSON (suppl.).

Absents excusés : Pierre AUVOLAT, Jérémie LACROIX, Christian LAVENIR, Fabrice DEJOUX, Jean FARIZY, Bernard PATTEUW.

Secrétariat assuré par : Guillaume DESCAVE

M. le Président rappelle que le contrat de rivière Sornin Jarnossin 2024-2029 prévoit un volet dédié à la restauration des mares, afin de concilier préservation de la ressource en eau, usages agricoles et préservation de la biodiversité (Action B321 : Restaurer les mares). Ce programme est réalisé en partenariat avec des experts naturalistes (SHNA sur la partie Saône et Loire, FNE sur la partie Loire et LPO sur la partie Rhône), pour définir les travaux à réaliser et assurer leur suivi sur plusieurs années. Ce programme prend la forme d'un appel à candidatures auprès des propriétaires et exploitants de mares dans les secteurs ciblés. Un règlement a été établi en comité de pilotage : il est présenté aux délégués afin d'être adopté.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

VALIDE le règlement de l'AAC mares 2025, annexé à la présente délibération ;
DIT que la dépense sera prévue au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 27/01/2025

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Guillaume DESCAVE



Transmis au représentant de l'Etat le : **28 JAN. 2025**

Publié le : **28 JAN. 2025**